



RECOMMANDATION POUR L'ACHAT DES TITRES DE TRANSPORT DANS LE CADRE D'UNE MOBILITE INTERNATIONALE D'ETUDES OU DE STAGE

Une mobilité internationale suppose l'achat de titres de transport très en amont de la date de début et de fin de mobilité. Des événements imprévus peuvent donc potentiellement survenir. C'est la raison pour laquelle l'Université de Caen Normandie **incite fortement** ses étudiants à acheter des titres de transport modifiables et remboursables ou bien à souscrire une assurance annulation/assistance/rapatriement « sans motif » au moment de l'achat du titre.

Je soussigné (e), déclare avoir pris connaissance de la recommandation qui m'est faite par l'université de Caen Normandie de recourir à un titre de transport modifiable et remboursable en cas de besoin ou bien de souscrire une assurance annulation qui me permettra d'être remboursé(e) en cas de modification ou d'annulation de ma mobilité.

Dans le cas où je déciderais de ne pas suivre cette recommandation expresse, je déclare être informé(e) que l'Université de Caen Normandie (carré International ou Composante de rattachement) se décharge de toute responsabilité et qu'elle ne procédera EN AUCUN CAS à un remboursement des titres de transport., y compris en cas de force majeure. Je déclare en accepter le principe.

A Caen, le

Signature de l'étudiant